



FORMULAIRE DE DEMANDE DE MÉDIATION

Ce formulaire vous permet de solliciter une procédure de médiation auprès de la Commission des Psychologues. Nous vous rappelons que pour bénéficier de cette procédure de médiation, au moins l'une des deux parties doit être inscrite à la Commission des Psychologues.

Toutes les données reprises dans ce formulaire sont traitées de manière confidentielle et leur traitement respecte le prescrit du RGPD. Elles ne seront accessibles que pour le personnel compétent autorisé de la Commission des Psychologues.

Les données collectées ont pour finalité de mettre en place la procédure de médiation entre les parties, d'établir des statistiques pour le rapport annuel de la Commission des Psychologues et d'améliorer nos services. Vous ne serez pas identifiable dans les résultats finaux de ces statistiques et les données seront anonymisées une fois les finalités atteintes. Vous pouvez à tout moment faire valoir vos droits relatifs à vos données en demandant leur rectification, leur transmission ou leur suppression.

Vous pouvez envoyer le formulaire complété avec ses annexes éventuelles à :

Commission des Psychologues

Service d'étude

Avenue des Arts 3

B-1210 Bruxelles

ou

mediation@compsy.be

Vos données personnelles :

Nom :

.....

Prénom :

.....

**Relation avec l'autre
partie¹:**

.....

(Numéro d'inscription si
vous êtes un psychologue
inscrit)

.....

¹ Exemple : Psychologue, patient/client, employé, parent du patient, collègue, ...



Adresse² :

.....
.....
.....

Numéro de téléphone :

.....

Adresse E-mail :

.....

Données de l'autre partie :

Nom :

.....

Prénom :

.....

**Relation avec le
demandeur³ :**

.....

(Numéro d'inscription s'il
s'agit d'un psychologue
inscrit)

.....

Adresse⁴ :

.....

.....

.....

Numéro de téléphone :

.....

Adresse E-mail :

.....

² Domicile pour les patients/clients – professionnelle pour les praticiens

³ Exemple : Psychologue, patient/client, employé, parent du patient, collègue, ...

⁴ Domicile pour les patients/clients – professionnelle pour les praticiens



Motifs de la requête :

Indiquez ci-dessous brièvement vos griefs.

.....

.....

.....

.....

Modalités :

Entourez la proposition qui vous convient.

Souhaitez-vous que la Commission désigne elle-même un médiateur⁵ ? OUI NON

Dans quelle langue souhaitez-vous vous exprimer lors de la médiation ? FR NL GR EN

Avertissement :

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions pour avoir recours à une médiation volontaire par le biais de la Commission des Psychologues. Si vous avez un doute, nous vous invitons à lire ou relire notre page web sur la médiation, disponible sur le lien suivant : <https://www.compsy.be/fr/mediation>

Nous vous rappelons également que la Commission des Psychologues n'intervient financièrement dans le processus de médiation que pour un montant forfaitaire fixe de 250 euros. Le reste des frais et honoraires seront à charge des parties.

Lieu, date et signature :

⁵ Vous pouvez désigner un médiateur de commun accord avec l'autre partie. Une fois sélectionné, vous devrez communiquer l'identité de ce dernier à la Commission des psychologues pour qu'elle prenne en charge le paiement de la somme forfaitaire de 250 euros TTC. Si, pour une raison où une autre, vous préférez que la Commission des Psychologues se charge de désigner le médiateur elle-même, merci de l'indiquer en cochant la case « oui ». La Commission se mettra en relation avec un médiateur qualifié pour prendre en charge votre médiation.